

ST 34. Les élus et l'argent. Normes et usages

La gratification financière du métier politique. Le cas de Jean-Philippe Magnen

Louise Dalibert (Université de Nantes) louise.dalibert@univ-nantes.fr

Le 30 septembre 2014, Jean-Philippe Magnen (alors vice-président du Conseil régional des Pays-de-la-Loire, ancien porte-parole d'EELV) annonce sa décision d'arrêter la vie politique, à 47 ans, pour reprendre son activité de psychothérapeute. L'ex-élu ne se contente pas de poser un acte, il profite de l'événement politique local que constitue l'annonce de sa décision pour diffuser un plaidoyer *pro domo*.

Cette décision de Jean-Philippe Magnen ainsi que son plaidoyer ont fait l'objet d'un mémoire de Master 2 dans lequel ils ont été envisagés comme les révélateurs des coûts et des gratifications (émotionnels) du métier politique¹. L'acceptation, l'appropriation et le maniement des codes et des règles relatives au fonctionnement de la vie politique procurent à l'individu un ensemble de gratifications (rétribution financière, statut valorisant d'acteur politique, marges de manœuvres, visibilité, perspectives de sociabilité) mais également de coûts (activité chronophage, investissement au détriment de la vie privée, pression de la compétition permanente, contrôle de soi ou encore *insécurité* électorale). Élaborée pour rendre compte de l'engagement, l'analyse des rétributions s'avère également pertinente pour rendre compte du désengagement².

Jusqu'à une actualité politique brûlante à propos de laquelle il convient de rester prudent quant à la signification de la « crise politique » que l'on vivrait actuellement³, le constat est relativement clair : quitter la vie politique volontairement est chose rare. Ainsi, à titre d'exemple pour illustrer cette affirmation, concernant les députés de la législature 1997-2002

¹ Dalibert L. *Quitter le métier politique. Le retrait de la vie politique de Jean-Philippe Magnen*, L'Harmattan, 2016.

² En s'appuyant sur les travaux de l'école du choix rationnel, Daniel Gaxie réfute le préjugé largement diffusé par les partis politiques du « militant dévoué et désintéressé agissant au service d'une cause », (« Économie des partis et rétributions du militantisme », in *RFSP*, 1977, 27, n°1, p.150). Ainsi, l'engagement ne peut être analysé à travers le seul prisme idéologique, ce dernier est en fait appuyé et renforcé par la distribution de gratifications principalement symboliques. Cette grille d'analyse a été complétée par l'approche par les émotions (cf. Braud P. *L'émotion en politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996) et par le concept de carrière cf. Agrikoliansky E. Fillieule O. « Les rétributions du militantisme. Du concept à la méthode », in *Bilan et perspectives pour l'analyse sociologique du politique. Débats autour des travaux de Daniel Gaxie*, 2015. Sur le désengagement cf. Fillieule O. (dir) *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005.

³ Dans un contexte de reconfiguration et de renouvellement du paysage politique français faisant suite à la campagne puis aux élections présidentielles et législatives de 2017 consacrant la victoire du parti présidentiel *La République En Marche*, un nombre significatif de parlementaires et de ministres ont, préalablement aux scrutins, annoncé leur retrait de la vie politique, d'autres y sont contraints suite à la défaite. Il faut pourtant distinguer différents types de retraits : le *choix de la carrière locale* qui concerne les parlementaires privilégiant leurs mandats locaux et qui, du fait de la loi sur le non-cumul, ne se représentent pas à leur succession (Christian Estrosi, Carole Delga) ; la *retraite politique d'une génération* qui craint de briguer « le mandat de trop » (Jean-Marc Ayrault, Ségolène Royal) ; le *retrait progressif* présageant la reconversion professionnelle ou parapolitique qui correspond aux parlementaires qui ne se représentent pas mais qui conservent encore pour quelques temps leurs mandats locaux préparant ainsi une transition professionnelle (Pascal Terrasse) ; la *reconversion professionnelle quasi-immédiate* (Bernard Cazeneuve, Marion Maréchal-Le Pen) ; les retraits politiques lucides pour cause d'*affaires* (Thomas Thévenoud) ; et évidemment les reconversions et/ou les nominations parapolitiques faisant suite à la *défaite* aux législatives.

qui ont quitté le Palais Bourbon à l'issue de ce mandat, 73% ont quitté la vie politique entre 1997 et 2016 alors que 27% d'entre eux occupaient encore au moins un mandat électif au 1er janvier 2017. En règle générale, la fin d'une carrière politique s'explique par l'âge avancé (28%), les échecs à répétition (23%), les scandales financiers ou judiciaires (9%), la maladie (4%) ou encore le décès (10%). Rares sont les professionnels de la politique qui mettent un terme volontairement à ce qui est devenu leur métier pour se reconverter (7%)⁴. Ainsi, le retrait apparemment volontaire de l'un d'entre eux interroge en creux la volonté farouche de quasiment tous les autres de se maintenir dans le paysage politique. Autrement dit, la première interrogation de notre raisonnement est la suivante : quelles sont les gratifications offertes par la vie politique qui dissuadent tant d'élus de s'en retirer avant d'y être contraints ? Pour autant, cette étude est une étude de cas, l'étude du plaidoyer et de la carrière politique de Jean-Philippe Magnen, pour laquelle il s'agit de scruter l'impact d'une des gratifications du métier politique, la gratification financière. En quoi l'étude biographique d'un ex-professionnel de la politique et son plaidoyer *pro domo* d'élus sortant nous renseignent sur l'impact de la rétribution financière dans le monde politique professionnel ? Avant de rentrer dans le vif du sujet et afin de justifier la présente étude biographique, il convient de faire un détour rapide par la littérature relative à la professionnalisation au sein de laquelle s'abrite celle sur les questions d'argent et de financement de la vie politique.

Professionnalisation et gratification financière

La question de la professionnalisation est intimement liée à celle de l'argent en politique dans le sens où la rémunération de l'activité politique constitue l'une des deux composantes de la définition classique énoncée par Max Weber ; est professionnel de la politique celui qui vit *pour* la politique (c'est l'objectif profond de sa vie, sa vocation et son activité principale) et *de* la politique (c'est sa source permanente de revenu)⁵. Si la professionnalisation a fait l'objet de nombreux travaux en sciences sociales, il n'en va pas de même concernant la question de l'argent et de la politique.

A l'exception notable des travaux d'Alain Garrigoux⁶ et des recherches récentes sur le financement de la vie politique⁷, les questions relatives aux indemnités des élus ont longtemps été délaissées par la science politique. De ce fait, ce sont essentiellement les journalistes qui abordent ces thématiques. Pourtant, la question du « salaire de la politique », bien qu'elle ne soit pas (toujours) abordée explicitement, est omniprésente en filigrane dans les travaux qui s'intéressent à la professionnalisation. Ainsi, les travaux pionniers sur le sujet ne se contentaient pas de décrire et d'analyser un phénomène, ils énonçaient également des jugements moraux sur leur objet et ses protagonistes⁸. Leur condamnation de la professionnalisation politique doit être comprise comme le rejet de l'indemnité parlementaire (s'opposant au désintéressement qu'exige la vocation). A partir des années 1970, la question

⁴ Cf. tableau en annexe.

⁵ Weber M. *Le savant et le politique*, trad. Julien Freund, Paris, Plon, 1963 [1959].

⁶ Notamment Garrigou A. « Vivre de la politique. Les « quinze mille », le mandat et le métier », in *Politix*, Vol. 5, n°20, 4/1992.

⁷ François A. Phélippeau E. *Le financement de la vie politique. Réglementations, pratiques et effets politiques*, Paris : Armand Colin, 2015.

⁸ Notamment chez Ostrogorski et Michels qui traduisent la vision élitiste de la représentation selon laquelle l'homme politique trouve sa légitimité dans son indépendance matérielle et son expérience sociale. Sur la construction normative de ces discours hostiles à la « profession politique », cf. Damamme D. « Professionnel de la politique, un métier peu avouable » in Offerlé M. (dir.), *La profession politique, XIXe-XXe siècle*, Paris, Belin, 2017 [1999].

de la professionnalisation fait son retour à l'agenda scientifique des politistes notamment à travers l'étude de Daniel Gaxie, *Les professionnels de la politique*⁹. Si la théorie qu'il développe « n'a jamais remporté l'adhésion de la communauté politiste tout entière », force est de constater qu'elle constitue une sorte de « théorie officielle »¹⁰ encore prégnante aujourd'hui. Le caractère incontournable des travaux du trio orthodoxe Garrigou-Gaxie-Offlerl   t  moigne de la domination par la sociologie critique de ce champ d'  tude. En effet, ces travaux condamnent    nouveau le ph  nom  ne   tudi   et paradoxalement, les arguments mobilis  s rejoignent sur de nombreux points la critique conservatrice de la professionnalisation (la division sociale du *m  tier* comme vecteur de l'autonomisation du champ politique, la d  pendance mat  rielle de l'  lu, l'absence d'exp  rience sociale r  elle notamment) alors m  me que l'id  al de r  f  rence et les valeurs qu'ils v  hiculent se situent    l'oppos  . D'une part, en d  montrant la sous-repr  sentation des cat  gories populaires dans le personnel politique, ces discours sous-tendent une norme *bonne*, celle de la « repr  sentation miroir ». D'autre part, ils expliquent qu'il ne devrait pas exister de *carri  re* ni donc de *m  tier* dans le sens o   les trajectoires d'extraction du milieu social d'origine d  coulent en grande partie de l'acquisition d'un niveau de vie confortable par l'individu¹¹. La posture critique se r  v  le ainsi imparable : un constat d'  litisme (sur-repr  sentation des cat  gories sup  rieures) et anti-  litiste dans le jugement de valeur. L'ill  gitimit   du professionnel de la politique se fonde donc cette fois sur un id  al   galitaire (jamais v  ritablement pr  sent  ).

Les logiques de carri  re (inh  rentes    l'activit   professionnelle) entreraient obligatoirement en contradiction avec les id  aux initiaux des individus. Par cons  quent, toute tentative de subversion ou de r  forme s'av  re impossible. Certains mouvements ont pourtant tent   d'amender, voire de renverser, cet ordre   tabli en se faisant les d  fenseurs de conceptions alternatives de la repr  sentation et en s'attaquant parfois frontalement    la *politique professionnelle*. Le paysage politique fran  ais a ainsi connu une succession d'*outsiders* : le mouvement ouvrier au XIX^{  me} si  cle (avec *Le Manifeste des 60*), le PCF (   travers notamment l'encadrement strict des indemnit  s   lectives), le mouvement poujadiste, la deuxi  me gauche (   laquelle les mouvements   cologistes et notamment *Les Verts* se r  f  rent massivement), jusqu'aux « mouvements citoyens » plus r  cemment. Mais ces vell  t  s seraient in  vitablement mortes-n  es puisque t  t ou tard, les *outsiders* doivent faire face    un cruel dilemme : se conformer ou se retirer. En effet, pour faire entendre ses revendications, l'*outsider* peut faire le choix d'int  grer le champ politique    des fins strat  giques de r  forme. Cependant pour pouvoir s'y maintenir, il n'a d'autre solution que de se normaliser, et donc de se professionnaliser. Dans le cas o   il refuse les r  gles il se retrouve marginalis   et faute de dynamique et de r  tributions suffisantes de ses protagonistes (faute de pouvoir vivre de la politique), il est vou      dispara  tre¹². Leur vocation louable et d  sint  ress  e s'ach  verait donc dans un dilemme insoluble aboutissant *in fine*    l'immobilisme.

⁹ Gaxie D. *Les professionnels de la politique*, Paris, PUF, 1973.

¹⁰ Damamme D., 2017[1999] *loc. cit.* p.77

¹¹ Alain Garrigou   voque explicitement    la fois l'imp  ratif de mim  tisme et l'in  vitable extraction sociale des   lus « Cette valorisation de la r  tribution n'allait pas sans ambigu  t  s puisqu'elle marquait le mandat du sceau du m  tier et donc tendait    r  v  ler la diff  rence entre repr  sentants et repr  sent  s. (...) il   tablissait n  anmoins que certains   lus (et notamment ceux d'origine populaire) avaient chang   de mode de vie et donc de condition sociale. Cela   tait d'autant plus probl  matique que ceux-l   se r  clamaient de la proximit   sociale avec les   lecteurs, comme preuve de la valeur de la repr  sentation » in, 1992, *loc.cit.* p.26.

¹² A partir de l'exemple des listes citoyennes Motiv  es lors des municipales de 2001, Christine Guionnet montre ainsi que la responsabilit   du ralliement de certains *outsiders* aux « professionnels   tablis » n'incombe pas exclusivement    ces derniers, elle r  sulte   galement de l'int  riorisation du r  flexe repr  sentatif et de la remise de soi des militants *outsiders*. in « Marginalit   en politique et processus d'institutionnalisation. Les mouvements

Les apports et la pertinence de ces analyses sont indiscutables, pour autant il semble que certains postulats critiques plus ou moins implicites conduisent parfois malencontreusement à refermer trop rapidement certaines pistes susceptibles d'éclairer modestement l'objet en question. S'il est évident que les acteurs politiques appartiennent et évoluent dans un même monde et qu'ils présentent (et/ou acquièrent) des caractéristiques communes entraînant l'autonomisation de l'activité politique, les réduire à un tout homogène au motif qu'ils sont tous des « établis »¹³ semble quelque peu problématique. Certes, globalement, les rétributions énoncées plus haut sont perçues par l'ensemble des professionnels de la politique, cependant elles (et la valeur qui leur sont accordées) sont diversement et inégalement attractives selon les individus. D'une part car elles varient dans leur dimension objective selon de nombreux critères (ainsi les indemnités des élus varient selon le type de mandat, le cumul, ou la localisation géographique) et d'autre part car elles varient dans leur dimension subjective ; même à rétributions objectivement identiques, leur appréciation par un acteur va dépendre de ses valeurs (affichées et réelles), de son tempérament et de sa socialisation. De plus, il existe entre les acteurs des nuances de perception et de satisfaction du fonctionnement démocratique tel qu'il existe (par exemple sur le fait d'entériner le *métier* politique ou non, ou bien sur sa codification¹⁴) qui ne sont pas anecdotiques.

C'est en ce sens que l'étude de la décision de Jean-Philippe Magnen constitue une entrée originale pour aborder cette question. Alors qu'un choix de rupture intervient généralement peu de temps après l'intégration de l'individu au jeu politique, l'élu écologiste prend cette décision après un parcours politique déjà bien entamé. Autrement dit, il ne découvre pas les rétributions et les logiques du monde politique, il les a intégrées, acceptées et s'y est conformé durant quinze ans avant finalement de présenter sa décision notamment comme la résultante de leur refus et de leur condamnation. Ainsi, même si ces logiques s'avèrent inhérentes au monde politique, elles ne sont pas immuables, certaines peuvent se révéler évolutives et entrer en interaction avec les trajectoires individuelles des acteurs (et leur perception de ces logiques), elles-mêmes évolutives.

Le choix d'une approche biographique et présentation du matériau

Ce travail s'inscrit dans une perspective biographique dans le sens où il s'appuie sur un matériau biographique : neuf entretiens ont été réalisés auprès de Jean-Philippe Magnen (s'inspirant de la méthode de l'entretien ethnographique de Stéphane Beaud¹⁵). Il ne s'agit aucunement ici d'évaluer la véracité du récit de l'individu, mais de l'analyser et d'interroger cette source (entendue au sens historique¹⁶), de la déconstruire, afin de saisir ce dont elle le révélateur et le produit. En se racontant, l'individu opère, plus ou moins inconsciemment, une *mise en intrigue* de son parcours, il articule son vécu sous la forme d'une histoire cohérente et logique. Cette tendance générale est d'autant plus forte chez les individus invités couramment à parler d'eux-mêmes et à se présenter, à l'image des acteurs politiques dont l'identité est une marque politique. L'entreprise critique du discours impose le recoupement et la vérification des informations biographiques et des éléments du récit, donc la confrontation à d'autres

Motivé-e-s et citoyens (2001-2003) » in Arnaud L., Guionnet C. *Les frontières du politique*, Rennes, PUR, 2005, pp. 263-291.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Patrick Lehingue observe un clivage durant les débats parlementaire de 1992 entre les partisans d'une reconnaissance officielle du processus tendanciel de codification et les partisans du « laisser-faire ». in « Vocation, art, métier ou profession ? Codification et étiquetage des activités politiques » in Offerlé M. (dir), 1999, *op. cit.*

¹⁵ Beaud S. « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'"entretien ethnographique" », in *Politix*, 1996, 9, n°35, pp. 226-257.

¹⁶ Cf. Bloch M., *Apologie pour l'Histoire ou métier d'historien*, Armand Colin, Cahier des Annales 3, 1949.

sources. Ainsi, ont été rencontré dix-sept acteurs qui ont côtoyé l' élu durant son parcours (en majorité des élus écologistes et socialistes, mais aussi deux collaborateurs, un journaliste et un acteur associatif). La méthode biographique permet, *via* l'étude de la socialisation de Jean-Philippe Magnen, de « penser la genèse des phénomènes sociaux, à travers la reconstruction fine et précise des dispositions d'un individu et ainsi de saisir le social sous sa forme individuelle »¹⁷. Cette méthode permet ainsi d'identifier les dispositions sociales, c'est à dire « les manières régulières et durables de faire, de dire et de penser »¹⁸, qui structurent ses comportements et interroge ce qu'elles révèlent de la gratification financière du métier politique. Ainsi il s'agira dans un premier temps de scruter les éléments ayant trait à la gratification financière dans le plaidoyer de l'ancien élu, et dans un second temps de revenir sur l'impact de cette gratification sur sa carrière politique.

1. L'argent et la politique dans le plaidoyer pro domo de Jean-Philippe Magnen

A première vue, sa carrière politique semble classique, elle correspond au *cursum honorum* par le militantisme dans une organisation collective¹⁹. Engagé dans les réseaux associatifs de l'économie sociale et solidaire (ESS), il adhère aux Verts en 1999 avant d'être élu deux ans plus tard conseiller municipal et communautaire de Nantes. C'est essentiellement à la fin de la décennie que son parcours s'accélère : adjoint au maire (2008), candidat aux européennes (2009), tête de liste aux élections régionales puis vice-président du Conseil régional (2010-2015). En 2011, Jean-Philippe Magnen devient membre du bureau national d'EELV et par la suite porte-parole du parti (2012-2013). Enfin il est chargé d'une mission d'étude par le gouvernement sur les monnaies locales complémentaires (2013-2015). Alors qu'il avait jusque-là gravi les échelons relativement sans encombre, sa carrière politique connaît un coup d'arrêt lors du Congrès fédéral d'EELV de l'automne 2013. Jean-Philippe Magnen est évincé du bureau national et par conséquent du porte-parolat sur fond de jeux stratégiques entre les différentes motions du mouvement et d'intrigues intra-partisanes. L'épisode est brutal pour l'intéressé qui, après avoir été au cœur de la vie politique écologiste nationale, est finalement contraint de retrouver (uniquement) son mandat régional. Cet épisode constitue un élément de rupture biographique dans le récit que l' élu écologiste fait son parcours, il marque le début d'une période de réflexion et d'interrogation sur son engagement. Il explique ainsi :

« Après le Congrès, j'aurais pu garder mon poste mais à quel prix ? Ce qui m'intéresse c'est de faire de la politique, or là je suis en train de négocier entre Duflot, Placé, de Ruy. C'était épuisant. Quel est l'intérêt ? A quoi je sers ? A ce moment-là j'ai réinterrogé le sens de mon engagement. »²⁰

En septembre 2014, soit près d'un an après ce revers, l' élu écologiste annonce sa décision de quitter la vie politique électorale et déclare dans *Libération* :

« J'ai décidé de ne pas me représenter. J'ai envie d'arrêter la politique, je ne veux plus être élu. (...) Le fait que je revienne, à 47 ans, à mon métier de psychologue après avoir fait de la politique pendant quinze ans devrait être considéré comme normal. Or, cela apparaît comme une exception. Cela en dit long sur la conception de la politique dans notre pays : on s'y accroche jusqu'à 70 ans et

¹⁷ Giraud F., Raynaud A., Saunier E. « Principes, enjeux et usages de la méthode biographique en sociologie » in *Interrogations ?* n°17, 1/2014.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Que Daniel Gaxie distingue de l'ascension par l'exercice de mandats locaux et celle par l'administration et les grands corps d'Etat in *La démocratie représentative*, Paris, Montchrétien, 2003, p.80.

²⁰ Entretien n°9 Jean-Philippe Magnen (28 avril 2015)

on ne la quitte que lorsqu'on est battu. La politique devrait être un passage de vie, pas une carrière. »²¹

Cette annonce, il l'a minutieusement préparée et orchestrée (choix du calendrier, des éléments de langage, des journalistes, envoi d'une lettre ouverte aux militants notamment). Il s'est ainsi construit une fenêtre d'opportunité pour bénéficier de l'attention médiatique et diffuser son *message* de l'engagement politique comme *passage de vie*. Le discours prescriptif qu'il énonce et la justification de son départ constituent un plaidoyer *pro domo*, l'individu se fait l'avocat de sa propre cause, il plaide pour lui-même. Après avoir subi son éviction du porte-parolat, il s'agit désormais pour lui de donner à voir sa maîtrise sur le cours des choses, sur sa vie, en présentant cette décision comme un acte pleinement volontaire. Il espère ainsi que son engagement politique sera lu à l'aune de sa sortie, à savoir constamment guidé par l'éthique. Le plaidoyer de Jean-Philippe Magnen aborde de nombreux éléments relatifs au fonctionnement de la vie politique, pour autant il s'agit ici de s'en tenir principalement à deux éléments traitant des questions de financement de la vie politique : sa revendication du passage de vie en politique (associée au statut de l'élu) et sa condamnation du « système Ayrault » en matière d'indemnisation des conseillers municipaux.

La politique « devrait être » un passage de vie

« Il ne faut pas être hypocrite, aujourd'hui il faut un vrai un statut de l'élu qui doit être limité dans le temps. La politique pourra être un passage de vie, mais à plein temps la plupart du temps. »²²

Cette revendication regroupe en réalité plusieurs éléments dans le discours de Jean-Philippe Magnen : la limitation du cumul des mandats dans le temps, l'instauration d'un statut de l'élu et le fait d'assumer le métier politique. Les deux premiers sont présentés comme indissociables l'un de l'autre. En proposant cette mesure, il combine plusieurs impératifs propres à sa situation. Sa proposition d'encadrement de la professionnalisation illustre bien le difficile équilibre entre les différentes logiques de position dans lesquelles il s'inscrit et témoigne de l'intériorisation par l'individu des rhétoriques classiques de la professionnalisation et ce alors même qu'il entend défendre un discours transgressif.

Dans son plaidoyer, Jean-Philippe Magnen reprend à son compte certaines revendications que défendait le mouvement écologiste lors de son immersion dans le paysage politique dans les années 1970. A l'époque, la nébuleuse ambitionnait de *faire de la politique autrement*, de la *déprofessionnaliser* et portait au débat public des thématiques telles que la transparence, le non-cumul des mandats ou encore la parité femmes-hommes. Les écologistes développaient alors des discours hostiles à la professionnalisation et refusaient la spécialisation qu'induit l'engagement politique en condamnant les logiques de carrière. L'engagement politique devait être celui de tout citoyen « amateur » et non le monopole d'une poignée de professionnels dont le seul objectif résiderait dans la conquête du pouvoir²³. Par la présentation qu'il fait de sa décision, Jean-Philippe Magnen entend s'inscrire dans cet héritage :

« C'est dans ce sens que je souhaite reprendre mon métier de psychothérapeute (...) pour accompagner individuellement et collectivement les évolutions, convaincu qu'une société ne peut changer que dans l'interaction entre le changement personnel et le changement social. »²⁴

²¹ Ecoiffier M. « La politique devrait être un passage de vie pas une carrière », in *Libération*, 30 septembre 2014.

²² Entretien n°1 Jean-Philippe Magnen (22 janvier 2015)

²³ Cf. Dumont R., Lalonde B., Moscovici S., *Pourquoi les écologistes font-ils de la politique ?* Paris, Seuil, 1978.

²⁴ Magnen Jean-Philippe, *Lettre aux adhérents*, 30 septembre 2014.

« J'ai pris la décision personnelle de quitter la politique électorale, je vais quitter mon mandat, pas la politique »²⁵

Il va donc continuer à s'engager mais cesser d'être élu, d'en vivre, autrement dit il rompt avec la logique de carrière sans pour autant rompre avec l'engagement politique dans son sens noble. En s'appliquant et en défendant le passage de vie en politique, il met donc en avant sa fidélité à sa culture politique partisane et donne à voir l'adéquation entre *values* (les valeurs énoncées par les acteurs) et *valuations* (les valeurs effectivement évaluées). En réclamant une limitation officielle et légale (et en soulignant la rareté de son cas), il condamne en creux ses anciens collègues qui ne font pas ce choix. Il est évident que cette posture presque héroïque, et qui plus est publique lors de l'événement politique local, est extrêmement gratifiante et lui permet d'attirer des manifestations de soutiens et de reconnaissance autour de sa décision, et donc sur lui. Dans un climat de défiance d'une frange importante des citoyens à l'égard de ses représentants²⁶ (certes cyclique dans l'histoire), son discours a été reçu positivement, sa décision a globalement été saluée, ce qui lui garantit une visibilité et une reconnaissance qu'il a recherché durant son parcours politique et que sa sortie lui permet d'obtenir instantanément.

A ses yeux, la codification du non-cumul des mandats dans le temps se révèle indispensable car s'il a personnellement été capable de poser cet acte, les autres ne le sont visiblement pas. Outre le fait que ce raisonnement témoigne d'une haute estime de soi (ou du moins du fait que l'obtention de cette dernière le préoccupe²⁷), il est vrai que l'âge avancé (qui va de généralement de paire avec la longévité de la carrière) et les échecs à répétition constituent les deux causes les plus fréquentes de retraits de la vie politique. Pour justifier la nécessité de légiférer, il mobilise l'exemple de la réglementation concernant la parité femmes-hommes. Si les partis qui portaient cette revendication (et notamment Les Verts) ont instauré des règles internes allant dans ce sens, c'est lorsque la parité est devenue une obligation légale que l'évolution a été significative²⁸. Cependant, dans son plaidoyer, cette législation restrictive ne peut s'appliquer sans l'instauration parallèle d'un véritable²⁹ statut de l'élu car selon ses dires, la longévité en politique résulterait de deux causes majeures : les logiques de carrière et la *précarité* des mandats électifs.

« Force est de constater que beaucoup de gens aimeraient faire ça [*quitter la politique*] vu les réactions que j'ai depuis quelques jours, mais ils ne peuvent pas le faire, parce que le système incite à rester, parce qu'il n'y a pas de statut de l'élu. Ça veut dire que moi concrètement, dans un an, quand je vais partir je vais être à zéro, sans protection sociale donc effectivement c'est un risque à prendre. »³⁰

Il est intéressant de voir que si habituellement le statut de l'élu est défendu par les acteurs politiques comme le moyen de parvenir à une représentation plus diversifiée, de favoriser

²⁵ Interview de Jean-Philippe Magnen dans « Bourdin Direct » animée par Jean-Jacques Bourdin, le 3 octobre 2014, « Qu'à un moment, les politiques reprennent une vie professionnelle », in *RMC*.

²⁶ En décembre 2014, 89% des Français estimaient que les responsables politiques en général se préoccupent peu ou pas du tout de ce que pensent les gens comme eux. Ce chiffre est en constante hausse depuis 2009 où il atteignait déjà 81%. in CEVIPOF et l'Institut PMF, Baromètre de la confiance politique, vague 6 (2015).

²⁷ « La préoccupation de l'estime de soi demeure au cœur de tout échange social ; et le fait qu'elle ne prend sa signification que dans un jugement d'appréciation relative par rapport à autrui. Il faut que les autres reconnaissent qu'il (le soi) a les valeurs que nous désirons lui voir posséder », in Braud P. 1996, *op. cit.* p.145.

²⁸ Cf. notamment Achin C. « Représentation miroir vs parité. Les débats parlementaires relatifs à la parité revus à la lumière des théories politiques de la représentation », *Droit et société*, 2001/1 n°47, pp. 237-256.

²⁹ Chalmel E., « Jean-Philippe Magnen : Pour une écologie subversive Entretien », in *Les États et Empires de la lune*, le 6 février 2015.

³⁰ Jean-Philippe Magnen in « Bourdin Direct », *loc. cit.*

l'accès aux responsabilités des citoyens sans que cela ne les mette dans une situation délicate professionnellement, Jean-Philippe Magnen ne présente pas initialement les choses de ce point de vue (il reprendra cet argument dans les mois qui suivent son annonce). A l'image de ce qu'a montré Patrick Lehingue à propos des débats parlementaires de 1992 sur le statut l' élu local (les éléments du débat sont reformulés de manière à ce que la mesure apparaisse comme destinée au petit maire rural dévoué à sa commune³¹), le statut de l' élu est couramment présenté comme une mesure dont les bénéficiaires ne seraient autres que les citoyens désireux de s'engager pour la chose commune (et particulièrement les salariés du privé). Or dans un premier temps, Jean-Philippe Magnen évoque le statut de l' élu du point de vue des acteurs politiques, et notamment des élus locaux qui, en l'absence de droits relatifs à leur statut, poursuivent leur carrière par routine, afin de ne pas se retrouver dans une situation précaire.

C'est évidemment la dépendance des individus à un niveau de vie confortable qui est soulignée ici. Toujours abordée de manière impersonnelle dans nos entretiens, l'intégralité des enquêtés citent en premier lieu deux éléments dissuasifs de quitter la vie politique : la gratification financière et le prestige du statut social d'homme ou de femme politique. Selon les individus, l'un ou l'autre est énoncé comme premier. En décidant d'arrêter ses mandats, Jean-Philippe Magnen explique qu'il ne pourra prétendre à l'allocation chômage ou à aucune autre aide financière pour préparer sa reconversion, qu'il prend donc un risque. La dépendance économique, et à travers elle la rhétorique de la précarité et des *risques* du métier, est au cœur des discours défensifs d'un grand nombre d'acteurs politiques sur la professionnalisation. Surtout, la précarité est invoquée précisément au motif de l'inexistence d'un statut de l' élu local. Pourtant, un certain nombre de dispositions juridiques existent depuis les lois de 1992 et de 2015 et tendent à relativiser l'idée de l'inexistence de ce statut. Ainsi, plusieurs mois après son annonce, Jean-Philippe Magnen apprend qu'il existe un dispositif destiné aux élus locaux sortants, l'allocation différentielle de fin de mandat, et qu'à ce titre, il pourra percevoir pendant six mois 80% de la différence entre le montant de l'indemnité qu'il percevait et l'ensemble de ses revenus mensuels, l'indemnité devient dégressive les six mois suivants³².

Cet appel à l'instauration d'un statut de l' élu ne s'inscrit à l'évidence pas dans un strict retour aux fondamentaux écologistes, au contraire, il peut même être lue comme une manière d'entériner la profession politique, et par conséquent de renforcer l'autonomisation de cette activité. Vue sous cet angle, la revendication se situe alors à l'exact opposé des ambitions initiales de *déprofessionnalisation*. Du fait de son expérience électorale et de sa qualité de professionnel de la politique repenti, Jean-Philippe Magnen ne condamne pas la professionnalisation en elle-même, il ne le peut étant donné l'impératif de cohérence qu'impose son plaidoyer. Il assume donc explicitement la politique comme métier qui serait un préalable nécessaire à son encadrement permettant d'en limiter les effets.

La critique du « système Ayrault » à Nantes : encadrer la professionnalisation

³¹ Lehingue P, 1999, *loc. cit.*

³² Depuis 2002, l'allocation différentielle de fin de mandat est versée à certains élus locaux titulaires de fonctions exécutives ayant cessé d'exercer leur activité professionnelle pour se consacrer à leur mandat. Ils perçoivent cette allocation, à l'issue de leur mandat, dès lors qu'ils sont inscrits à Pôle emploi ou ont repris une activité professionnelle leur procurant des revenus inférieurs aux indemnités de fonction qu'ils percevaient au titre de leur mandat. Alors qu'elle était d'une durée de six mois, elle est prolongée à un an par la loi du 31 mars 2015 que précise le Décret n° 2015-1400 du 3 novembre 2015. Art. D. 122-14.

Derrière sa critique du système Ayrault et de ses logiques (qui comprend trois éléments : le montant des indemnités municipales, les jetons de présence et l'écrêtement), Jean-Philippe Magnen défend en creux un modèle de professionnalisation municipale codifié et transparent :

« Qu'un adjoint au maire de Nantes touche 1300€ par mois est insuffisant et l'incite à cumuler les mandats et les représentations pour compléter ses revenus. Il suffit de regarder quelques cas concrets pour s'en apercevoir. Cela génère en plus des inégalités et des concurrences inutiles entre élus. »³³

« C'est une politique d'indemnisation que j'appelle : Diviser pour mieux régner. Payer les conseillers municipaux relativement haut [968,62€] et payer ses adjoints très bas (...) Mais je n'allais pas prendre la parole publiquement en disant à la population qui était en crise, au chômage, que 1300€ c'est pas beaucoup. Surtout que c'est censé ne pas être un métier. Mais quand tu y passes en réalité 40 à 50 heures par semaine, oui, c'est un métier. »³⁴

Un adjoint au maire de Nantes perçoit en réalité 1 464,33€ par mois, l'élu écologiste y soustrait les 15% qu'il doit reverser à son parti politique. Il faut néanmoins noter que souvent, les adjoints sont également conseillers communautaires, ce qui leur assure un complément non négligeable de revenu (1047,55€). Pour autant, il faut reconnaître qu'en comparaison à des villes de taille comparable voire même plus petites, Nantes se distingue par un niveau de rémunération de ses adjoints assez exceptionnellement bas³⁵. Jean-Marc Ayrault justifie ce fonctionnement comme une prévention à la professionnalisation :

« Augmenter les indemnités, ce n'était pas très populaire de faire ça. (...) L'idée qu'il y avait derrière, c'était de devenir permanent. (...) Après, vous ne pouvez plus en sortir et c'est le risque pour quelqu'un qui a totalement décroché de sa vie professionnelle. »³⁶

Mais pour Jean-Philippe Magnen, cette faible rémunération de la fonction d'adjoint relève d'un choix délibéré de la part de l'ancien maire de Nantes qui s'assurerait ainsi le contrôle des carrières politiques nantaises. En effet, cette politique d'indemnisation donnerait lieu à deux options possibles pour les adjoints. Dans un premier cas, l'élu poursuit son activité professionnelle parallèlement à son mandat ; selon l'ex-élu écologiste, cette situation pose un problème d'efficacité de l'action publique car pour effectuer correctement sa responsabilité, il estime qu'un adjoint au maire dans une ville comme Nantes devrait s'y consacrer à plein temps (comme lui l'a fait un temps). Dans le second cas, l'élu est incité à cumuler les mandats afin de cumuler les indemnités afin de pouvoir vivre de la politique. Mais pour être investi par son parti, il doit se démarquer dans son travail et prouver sa loyauté à l'égard de l'édile. Sa critique du « système Ayrault » dépasse la question des indemnités officielles, il regrette également le manque de transparence des compléments de revenu des élus. Toujours à propos du statut de l'élu comme moyen d'instaurer plus de transparence en politique, il explique :

« Soyons clairs, cette ambition ou cette exigence n'est pas la plus partagée dans le personnel politique. D'ailleurs pas forcément par les gros poissons de la politique, dont le positionnement est finalement transparent, mais surtout par les seconds couteaux dont la professionnalisation est cachée : présidences diverses, jetons de présence... Ils se mettent de ce fait en situation de dépendance-sujétion du système – et du gros poisson. La réforme n'est pas tant de refuser la professionnalisation, au moins considérée comme montée en compétence, que de promouvoir un véritable statut de l'élu

³³ Jean-Philippe Magnen in Chalmel E, *loc. cit.*

³⁴ Entretien n°1 Jean-Philippe Magnen (22 janvier 2015)

³⁵ Par exemple, à Bordeaux, un adjoint au maire perçoit 3592€, il perçoit 5484€ à Besançon, ou encore 280€ à Trignac. Surtout, l'écart entre la rémunération effective (1372€) et le montant maximal autorisé pour Nantes (6855€) est particulièrement important. cf. Phélippeau E. et François A, 2016, *op. cit.* p.185.

³⁶ Entretien Jean-Marc Ayrault (22 mai 2015)

qui clarifie et rend transparentes les responsabilités et la rémunération. (...) Beaucoup d'élus complètent leurs indemnités par les jetons de présence que leur versent les structures où ils représentent leur collectivité, des sociétés d'économie mixte par exemple. Ça peut aller jusqu'au doublement de leur revenu. (...) et je ne parle même pas de l'écèlement !»³⁷

Les jetons de présence correspondent à la rémunération des élus désignés pour représenter leur collectivité au sein de conseils d'administration où siège la ville. Les nominations pour ces représentants sont du ressort du conseil municipal sur proposition du maire et concernent toutes sortes de responsabilités allant du conseil d'école aux sociétés d'économie mixte en passant par le CHU. Evidemment, elles ne sont pas toutes aussi prestigieuses et rémunératrices. Ainsi, si Jean-Philippe Magnen insiste sur les sociétés d'économie mixte, c'est que ce sont celles qui distribuent les revenus les plus importants (à l'image de la SEMITAN qui gère les transports métropolitains nantais).

S'ajoute à ce fonctionnement opaque, mais non moins légal, la distribution de l'écèlement de l'ancien maire de Nantes. L'écèlement est une disposition de la loi de 1992 visant à plafonner le cumul des indemnités. Un parlementaire qui cumule avec un mandat exécutif local ne peut percevoir une rémunération totale de plus de 1,5 fois son indemnité parlementaire (le plafond s'élève actuellement à 8272€). Cependant, la loi a été précisée par une circulaire stipulant que l'élu en situation de cumul peut reverser son surplus d'indemnité « à celui ou ceux qui le suppléent dans cette fonction »³⁸. De ce fait, Jean-Marc Ayrault étant député, maire et président de l'agglomération nantaise, redistribuait son écèlement selon deux logiques bien distinctes entre la mairie et l'agglomération répondant à deux logiques d'arbitrage des carrières différentes. Au conseil municipal, l'accent était mis sur la solidarité puisqu'il reversait son surplus d'indemnité à des élus ayant dû quitter leur emploi (ou étant à temps partiel) pour se consacrer à leur délégation. Cette pratique confère au maire un pouvoir majeur sur ces élus pour qui la professionnalisation politique dépend directement de son bon vouloir. Le même raisonnement est également valable concernant les nominations aux représentations les plus attrayantes économiquement ainsi que pour les investitures partisans en vue des échéances électorales. Au conseil communautaire, le mot d'ordre était tout autre, il s'agissait de conforter économiquement le premier cercle de fidèles. En 2008 par exemple, l'écèlement de Jean-Marc Ayrault était partagé entre plusieurs poids lourds du paysage politique nantais³⁹. Du fait du cumul des mandats, des fonctions, des représentations et de l'écèlement, la somme de leurs rémunérations respectives pouvaient aisément dépasser l'écèlement. En ce sens, la logique de régulation des carrières est encore différente. Il s'agit d'une part de s'assurer l'allégeance des fidèles qui suppléent effectivement le maire en leur distribuant des revenus très confortables. D'autre part, en leur octroyant un tel niveau de vie, il s'agit également de les dissuader d'éventuelles ambitions nationales et ainsi de les cantonner au niveau local qui leur garantit autant, sinon plus, de rétributions financières qu'une carrière parlementaire. Finalement, en ayant la mainmise sur les compléments de revenus (ainsi qu'une influence

³⁷ Jean-Philippe Magnen in Chalmel (Éric), *loc cit.*

³⁸ « L'autre moitié étant reversée à celui ou à ceux qui le suppléaient dans cette fonction. (...) doit être laissée à l'élu la faculté de choisir l'indemnité de fonction ou la rémunération sur laquelle interviendra l'écèlement ». (Circulaire du 15 avril 1992).

³⁹ L'écèlement était alors distribué de la manière suivante : 899,77€ pour Pascal Bolo (adjoint au maire de Nantes, vice-président de Nantes-Métropole, vice-président du conseil général et président de la SEMITAN, de la Mission locale, la Maison de l'emploi, et l'École de la deuxième chance notamment), 618,05€ pour Christophe Clergeau (premier adjoint au maire de Sainte-Luce, conseiller de Nantes-Métropole et premier vice-président du conseil régional) et enfin 618,05€ pour Christian Couturier (maire des Sorinières, vice-président de l'agglomération). Procès-verbal de la réunion du Conseil de Nantes Métropole (11 avril 2008).

indéniable sur les investitures), l'ancien maire de Nantes disposait d'un pouvoir de régulation des carrières des professionnels de la politique nantais et sur celles de ceux qui y prétendaient.

La prise de parole de Jean-Philippe Magnen sur ces questions révèle différents éléments. Premièrement son *voice* sur ces questions habituellement taboues résulte évidemment de sa nouvelle position de futur sortant. Il bénéficie d'une liberté de parole accrue qui lui permet d'exprimer ce qu'il ne pouvait dire auparavant. Deuxièmement, cette charge renseigne également sur les relations conflictuelles et de rivalité qui structurent le partenariat municipal entre socialistes et écologistes. En effet, les écologistes expliquent avoir découvert ces pratiques en constatant qu'à responsabilités égales, certains socialistes gagnaient parfois plus du double de leurs indemnités. Ils se sont alors clairement sentis lésés tout en ne pouvant se faire les dénonciateurs publics de ces pratiques du fait de leur appartenance à la majorité municipale. C'est pourquoi leur réponse a été de deux sortes que résume bien l'élection municipale de 2014. D'un côté, en présentant une liste autonome du PS, ils ont fait campagne pour plus de transparence et une nouvelle gouvernance municipale livrant ainsi une critique à peine voilée du fonctionnement socialiste (qui a donné lieu à plusieurs mesures de la nouvelle maire de Nantes en la matière⁴⁰), et de l'autre ils ont négocié un accord d'entre-deux tours garantissant leur présence au sein des conseils d'administration rémunérateurs au motif « qu'il en faut pour tout le monde en fonction du travail effectué »⁴¹.

Au bout du compte, si son retrait de la vie politique permet à Jean-Philippe Magnen une certaine liberté de parole qu'il entend utiliser pour transgresser les codes et aborder les questions de financement de la vie politique, il le fait d'une manière fortement conditionnée par son ancienne activité professionnelle.

2. L'impact de la gratification financière sur la carrière de Jean-Philippe Magnen

Bien que la question des indemnités des élus est importante dans le plaidoyer de Jean-Philippe Magnen et qu'il insiste longuement sur la prise de risque que constitue sa décision (précarité d'après-mandat) il ne place pas la gratification financière comme première chez lui :

« Ce n'était pas un vecteur pour moi très fort. Ma réflexion c'est : de combien j'ai besoin pour vivre ? J'aurais préféré gagner moins et avoir plus de moyens pour travailler. »⁴²

« Le fric joue énormément, mais il est lié aussi au statut social. Les gens ne veulent pas descendre de leur piédestal (...) Même s'ils sont usés, ils vont se battre mordicus pour conserver leur statut. »⁴³

S'il énonce en premier lieu la quête de reconnaissance sociale que confère une fonction de pouvoir comme motivation essentielle de son engagement et de sa poursuite, cette hiérarchisation lui est évidemment propre. Énoncer un détachement à l'égard de la gratification financière fait partie d'une stratégie de présentation de soi des acteurs politiques contribuant à la rhétorique de l'engagement désintéressé. L'élément n'est pas à négliger, mais ce relatif détachement vis à vis de cette gratification est abordé indirectement par certains

⁴⁰ A sa prise de fonction, Johanna Rolland a supprimé ce qui constituait une sorte de privilège des élus municipaux (places gratuites pour les musées, cinémas, événements sportifs, ou encore cartes de parking notamment). De plus, suite à une polémique relative au passage de témoin de la présidence de la société d'économie mixte du Marché d'intérêt national (SEMIN) entre deux figures cumulardes nantaise, la maire de Nantes a décidé de suspendre toute rémunération pour cette représentation.

⁴¹ Selon les mots de Pascale Chiron, leader écologiste à Nantes et Nantes-Métropole (Entretien du 18 mai 2015).

⁴² Entretien n°8 Jean-Philippe Magnen (2 avril 2015)

⁴³ *Ibid.*

enquêtés lorsqu'il est question de sa « prise de risque », ils sont plusieurs à évoquer un risque limité étant donnée la situation financière confortable de l'élu écologiste. Ce sont uniquement ses plus proches qui le mentionnent, et la gêne est parfois palpable. Les individus sont partagés entre le fait de dévoiler une dimension non négligeable dans l'environnement de sa décision, et le fait de ne pas dénaturer son analyse sur le statut de l'élu, qu'ils partagent (mais qui s'avère essentiellement valable pour d'autres que lui). Son ancien chargé de mission, Jean-Paul Huard, relativise ainsi la prise de risque financière : « Il y a une prise de risque et en même temps, tout le monde ne pourrait pas la prendre. (...) Lui est issu d'un milieu qui n'est pas un milieu défavorisé. »⁴⁴ Son ancienne collaboratrice, Julie Laernoës, mentionne aussi une situation familiale confortable : « Il vient d'une famille qui a déjà des revenus, c'est plus facile pour lui d'être indépendant financièrement. »⁴⁵ Sur le ton de l'humour, son ami gestalt-thérapeute, Claude Coquelle, compare sa situation à celle des notables du XIX^{ème} siècle : « Le statut familial de Jean-Philippe le place dans une situation qui est un peu celle des notables politiques d'autrefois (...) qui pouvaient vivre *pour* la politique. »⁴⁶

L'analyse de la *carrière* de Jean-Philippe Magnen au sens interactionniste suppose la « succession de phases, de changements de comportements et de perspectives de l'individu »⁴⁷. Le concept revêt deux dimensions : la première, objective, entend la carrière comme « une série de statuts et d'emplois clairement définis, de suites typiques de positions, de réalisations, de responsabilités et même d'aventures » ; et la seconde « faite de changements dans la perspective selon laquelle la personne perçoit son existence comme une totalité et interprète la signification de ses diverses caractéristiques et actions, ainsi que tout ce qui lui arrive »⁴⁸ (soit l'évolution personnelle de l'individu, sa réflexivité dépendant de son environnement, sa socialisation, son système de valeurs). Le concept permet de « comprendre comment, à chaque étape de la biographie, les attitudes et comportements sont déterminés par les attitudes et comportements passés et conditionnent à leur tour le champ des possibles à venir, resituant ainsi les périodes d'engagement [et de désengagement] dans l'ensemble du cycle de vie »⁴⁹. Avant de revenir sur les différentes phases de sa carrière militante et politique, il convient de résumer sa trajectoire préalable.

Fils aîné d'un entrepreneur et d'une assistante sociale, Jean-Philippe Magnen grandit à Paris dans un univers alliant esprit d'entreprise et fibre sociale. A sa socialisation familiale s'ajoute une socialisation sportive puisqu'il débute le basket à l'âge de dix ans. C'est tout d'abord basketteur professionnel que souhaite devenir l'ancien élu écologiste qui était alors capitaine de son équipe. A seize ans, il part pour le club de formation de Dijon où sa famille le rejoint peu de temps après (son père ayant décidé d'y reprendre une entreprise de plasturgie). Obnubilé par le sport, son orientation professionnelle dans le secteur du commerce ne relève pas véritablement d'un choix. Il travaille pourtant comme commercial jusqu'à ses vingt-sept ans parallèlement à son activité de sportif semi-professionnel. C'est en effectuant un stage estival dans une résidence de services pour personnes tétraplégiques dans laquelle a investi son père qu'un déclic s'opère. Touché par cette rencontre avec un public en situation de handicap, il fonde en 1992 avec un ami une association de formation et d'insertion professionnelle pour les personnes handicapées dans le domaine de la plasturgie. La structure (qui emploie jusqu'à neuf salariés) permet l'alliance « du sens commercial et du sens

⁴⁴ Entretien Jean-Paul Huard (30 avril 2015)

⁴⁵ Entretien Julie Laernoës (27 avril 2015)

⁴⁶ Entretien Claude Coquelle (16 avril 2015)

⁴⁷ Fillieule O., « Carrière militante », in Fillieule O., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, p.86.

⁴⁸ Becker H. *Outsiders*, éd. originale, *Outsiders* [1963], Paris, Métailié, 1985, p.121.

⁴⁹ Fillieule O., 2001, *loc. cit.*

humain »⁵⁰ selon son récit. Surtout, c'est par elle qu'il intègre les réseaux de l'économie alternative qui constituent un second élément clé dans sa socialisation politique : « J'ai compris qu'avec l'association, on fait du raccomodage et ça ne me convient pas. A partir de là, j'ai commencé à développer un discours politique »⁵¹ explique-t-il. Sa socialisation politique s'est donc effectuée *via* une cause et son univers socialisateur propre ; au sein de ces réseaux, nombreux sont les militants et les sympathisants écologistes.

La phase « psy et politique » (1999-2009)

En 1998, alors père de deux jeunes enfants, ils décident avec sa femme de quitter Dijon pour Nantes où la famille s'installe en 1999. Il décrit cette bifurcation biographique comme suit « C'est un choix de vie. On quitte nos deux boulots pour Nantes. On voulait aller dans l'Ouest, dans une ville qui nous offre une qualité de vie »⁵². Après avoir codirigé l'association dijonnaise de réinsertion (1992-1999), son arrivée à Nantes concorde avec l'ouverture d'une nouvelle phase biographique marquée sous le signe du militantisme. Il adhère donc au parti écologiste et s'y consacre pleinement durant plus d'un an, il y réfléchit alors essentiellement sur la thématique de l'économie sociale et solidaire. Il peut donc se permettre un engagement gratuit (au sens non-rémunérateur matériellement) qui n'en est pas moins un investissement militant dans le but d'obtenir un mandat électif : « La perspective c'était d'être élu, j'avais envie d'être opérationnel. »⁵³ En effet, à cette période, dans un contexte de gauche plurielle gouvernementale, l'entreprise écologiste nantaise, menée par Ronan Dantec (aujourd'hui sénateur) et François de Rugy (aujourd'hui député), se structure en véritable force politique et conclut un accord avec Jean-Marc Ayrault pour intégrer la coalition municipale en 2001 ; Jean-Philippe Magnen est alors désigné. S'il avait repris parallèlement (depuis 2000) une activité professionnelle comme chargé de mission au sein de l'Union Régionale des boutiques de gestion des Pays de la Loire, il abandonne cette activité une fois investi en place éligible pour les municipales, un choix sur lequel revient François de Rugy :

« Il avait arrêté son travail avant même les élections en disant je me projette dans l'idée que je vais me consacrer lourdement à ce mandat (...) Certains le lui avaient un peu reproché, au sein des Verts et dans les milieux politiques. (...) A l'époque les indemnités étaient encore en francs, c'était 5000 et 6000 francs. Donc on disait : Quand même, abandonner tout travail... »⁵⁴

Lorsqu'il devient conseiller municipal et communautaire de Nantes, Jean-Philippe Magnen touche effectivement 1713,74€ par mois. Pour être tout à fait précis, il perçoit une indemnité de conseiller municipal (968,62€) à laquelle s'ajoute celle de conseiller communautaire (1047,55€), soit au total 2016,17€ auxquels il faut retirer 15% qu'il doit reverser à son parti. Si la rétribution économique n'est pas marginale chez Jean-Philippe Magnen, elle est à l'évidence moins prégnante que chez d'autres dans le sens où à ses débuts, ce sont ses engagements militants puis électifs qui priment sur sa carrière professionnelle qu'il délaisse relativement facilement, (ainsi que son salaire). Néanmoins, au bout de deux ans de mandat, il reprend un emploi de consultant à mi-temps dans une SCOP rennaise, toujours dans le domaine du développement économique local et durable ; un poste qu'il occupe un peu plus de trois ans et qu'il quitte début 2007. De prime abord, on pourrait penser que cet éloignement progressif de son métier initial est le signe de son intégration progressive au monde politique, les choses sont pourtant plus complexes. En réalité, il ne délaisse pas complètement sa carrière professionnelle, il rejette peu à peu son ancienne carrière professionnelle pour s'en construire une nouvelle. Son arrivée à Nantes concorde également avec la fin de ses sept années de

⁵⁰ Entretien n°1 Jean-Philippe Magnen (22 janvier 2015)

⁵¹ *Ibid.*

⁵² *Ibid.*

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ Entretien François de Rugy (30 avril 2015)

thérapie et sa volonté de « creuser la voie du développement personnel »⁵⁵. Il entame en 2001 une formation de gestalt-thérapeute, métier pour lequel il sera diplômé en 2007. C'est en ce sens qu'il se défend de l'abandon de son activité initiale comme une ambition délibérée visant à devenir professionnel de la politique :

« Cette formation psy, c'était surtout une formation professionnelle avec pour objectif une transition professionnelle. Je n'ai jamais imaginé en 1999 que j'allais devenir politique à un certain moment professionnel. (...) L'ESS, la coopération, le développement, ce n'était plus mon métier, c'était mon activité politique. En plus, j'avais déjà fait ça à Dijon, j'avais piloté une équipe de 9 personnes. Donc c'était comme une régression, je ne voyais pas l'intérêt de recommencer. »⁵⁶

La bifurcation biographique que constitue son arrivée à Nantes est donc en réalité double, d'une part marquée par le début de sa carrière politique, et d'autre part par une reconversion professionnelle progressive, deux perspectives qu'il investit massivement. Le volet politique de cette séquence est essentiellement marqué par sa délégation à l'économie sociale et solidaire pour laquelle son bilan a été globalement salué et présenté comme pionnier. Si bien que l'activité de l'élu consiste également à présenter l'expérience nantaise dans les réseaux nationaux et européens. Dans un premier temps, son ambition politique est donc essentiellement thématique, il s'agit d'être reconnu pour le travail effectué dans le cadre de sa politique publique et d'être identifié comme « le spécialiste » sur ce dossier à la fois par les acteurs des réseaux de l'ESS, par ses camarades écologistes ainsi que par Jean-Marc Ayrault comme un élu travailleur et prometteur. S'il acquiert sa crédibilité d'élu par l'ESS, c'est davantage par sa fonction de président de groupe politique qu'il devient un leader écologiste local. En effet, cette « fonction bénévole et chronophage, mais fonction politique »⁵⁷ montre qu'en matière de gratifications, le statut, la visibilité, et la reconnaissance priment, chez lui, sur la dimension financière, ou du moins que le fait qu'elle ne soit pas rémunérée ne constitue pas un élément qui le dissuade de l'endosser. Cette fonction lui permet d'assurer un rôle de médiation qu'il affectionne et satisfait également son attrait croissant pour le jeu politique et les relations de pouvoir, une manière également d'acquérir une visibilité et une relation privilégiée avec les « grands » élus. En effet, cette fonction n'est pas sans effet sur l'accélération de sa carrière, elle est même indéniablement majeure dans son apprentissage de la dimension « politicienne » du métier politique. En ce sens, sa situation économique confortable joue indirectement comme un accélérateur de carrière. En 2004, il prend la tête du parti au niveau départemental suite à l'expérience que constitue sa première campagne électorale en son nom, lors des cantonales : « Je me suis vraiment éclaté ! Je commençais à être attiré par tout ça. »⁵⁸ explique-t-il. C'est donc encore une fois la reconnaissance et la visibilité qui le pousse à prendre progressivement des responsabilités partisans non rémunérées (mais stratégiques en terme d'investissement de carrière). En 2008, il est reconduit à la municipalité et à l'agglomération, il devient alors adjoint au maire, de ce fait ses revenus grimpent alors à 2135€.

Durant cette séquence, Jean-Philippe Magnen s'investit parallèlement dans deux sphères sociales et s'inscrit donc dans plusieurs sites sociaux (auxquels correspondent codes, normes, logiques et socialisations). Le fait que ces deux voies lui soient disponibles n'est pas sans effet sur les perspectives alternatives qui lui seront disponibles lors de la réévaluation des rétributions du métier politique ultérieure. Pour autant, il ne faut pas surévaluer cette dichotomie qui correspond également à une reconstruction *a posteriori* de son parcours visant à accréditer son plaidoyer pour le changement à la fois personnel et politique, ainsi qu'à alimenter la dimension atypique de son parcours. Il exprime d'ailleurs bien ce paradoxe :

⁵⁵ Entretien n°1 Jean-Philippe Magnen (22 janvier 2015)

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ *Ibid.*

« J'avais comme deux voies distinctes : psy et politique c'était très clair. Mais, j'ai toujours voulu que ces deux voies se rencontrent ».

Objectivement cette séquence se caractérise donc à la fois par la concrétisation de sa *voie psy* (obtention du diplôme et début d'exercice) et par son ascension politique (responsabilités accrues dans ses mandats et fonctions). Néanmoins, la fin de cette phase est marquée par une période de flottement et de recentrage sur la « voie psy » plus ou moins subi. En effet, en 2007, il *sacrifie* sa promotion à Nantes-Métropole en arbitrant un différend interne au parti⁵⁹. Pourtant : « J'avais l'ambition d'avoir des postes plus hauts, et là je tournais en rond. Je me retrouve avec un poste qui est un peu en deçà de ce que je représente dans le paysage écolo. L'ESS, j'avais fait le boulot. Je me dis que c'est mon dernier mandat.»⁶⁰ Ainsi, en 2008, alors qu'il juge les gratifications stagnantes, il s'interroge une première fois sur les rétributions de son engagement, et se concentre sur sa carrière de thérapeute. Il ouvre alors son cabinet et exerce à raison de deux jours par semaine. Son récit du basculement qui marque la transition d'une phase à l'autre résume, en creux, la hiérarchisation qu'il fait de ces deux voies :

« Paradoxalement, je démarre mon activité au moment où mon parcours politique s'accélère, lorsque je suis pressenti pour les européennes. (...) Donc je démarre mon activité sans être sûr dans la durée, et sans trop d'inspiration. Si il y a un mandat qui me fait rêver depuis peu c'est le mandat européen. (...) J'avais toujours l'envie d'être psy, mais faire les deux, j'ai vite compris que ce n'était pas possible. En 2009-2010, j'ai basculé en me disant : je tente à fond la politique et on verra bien. »⁶¹

Dans cette première séquence, l'impact de la gratification financière sur sa carrière politique n'apparaît pas comme déterminante puisque si Jean-Philippe Magnen a effectivement exercé des activités professionnelles parallèles pour compléter ses revenus, le début de son parcours montre que ces compléments de revenu ne lui étaient pas essentiels pour vivre confortablement tel qu'il le conçoit. A aucun moment il n'a exprimé un lien de causalité entre la reprise de son activité professionnelle à Rennes et un éventuel besoin financier. Cette reprise d'activité semble plutôt correspondre à un moment où, une fois la politique publique lancée, il lui fallait alors concrètement s'occuper en l'absence de perspective politique immédiate. De plus, c'est au moment où il est augmenté à la mairie (2008) qu'il décide de démarrer son cabinet de thérapeute. Le lancement de cette nouvelle activité professionnelle ne semble donc pas résulter d'une nécessité économique. Surtout, de manière redondante, dans son plaidoyer, il invoque son propre cas pour illustrer ses prescriptions sur le fonctionnement de la vie politique, or en ce qui concerne la revalorisation de l'indemnité d'adjoint, il ne parle, à aucun moment de lui. Il s'agit maintenant de s'intéresser à l'impact de la gratification financière alors qu'il est devenu professionnel de la politique, qu'il s'y consacre à plein temps.

Le franchissement d'un grade dans les rétributions escomptées (2009-2013)

A la fin de l'année 2008, il est investi par son parti comme tête de liste pour les européennes de 2009. Cette désignation (et l'élection très probable qu'elle suppose) implique alors des gains importants de visibilité et lui assurerait une nouvelle position susceptible de compenser son complexe de n'être « que » adjoint au maire et conseiller communautaire. Surtout, la valeur accordée à l'Europe et au mandat européen est importante au sein de la culture politique écologiste (ce qui s'illustrera d'ailleurs par le nouveau nom du parti, *Europe-Ecologie-Les-Verts*), par conséquent, il s'agit d'une investiture très positivement connotée. A la différence de quasiment toutes les autres formations politiques, nombreux sont les

⁵⁹ En tant que président départemental, il arbitre la compétition pour l'investiture à la députation entre les deux leaders écologistes nantais (François de Rugy et Ronan Dantec). Afin de convaincre le second d'accepter la candidature du premier, Jean-Philippe Magnen lui cède l'importante vice-présidence de Nantes-Métropole qui lui était promise par les socialistes. L'épisode a été recoupé par de nombreuses sources.

⁶⁰ Entretien n°1 Jean-Philippe Magnen (22 janvier 2015)

⁶¹ *Ibid.*

eurodéputés parmi les leaders politiques nationaux⁶² ; le mandat européen offre donc des perspectives de carrière non négligeable⁶³. Cependant, les Verts s'allient au mouvement de Daniel Cohn-Bendit, *Europe-Ecologie*, et Jean-Philippe Magnen est contraint de céder sa place à Yannick Jadot. Selon lui, le fait de n'être qu'élu local l'a rendu plus *sacrifiable* que d'autre dans le sens où les parlementaires verts sortants ont réussi à conserver des positions éligibles malgré l'alliance. Il est alors relégué à la troisième place et n'accède pas au mandat tant convoité, ce qui lui procure une profonde déception. Mais très rapidement, ce revers est compensé par une autre perspective attrayante : le défi de l'aventure régionale dans un contexte politique favorable aux écologistes⁶⁴.

La date de 2010 revient souvent comme une césure dans le récit de l'élu écologiste : « Je fais campagne en mon nom aux régionales (...) Il y a un grade. Je suis devenu un homme politique reconnu sur le territoire, un leader écolo. »⁶⁵ Surtout, cette bascule nourrit une ambition croissante puisqu'il explique s'assumer désormais comme leader écologiste, et potentiel futur leader national : « J'osais mon leadership »⁶⁶ résume-t-il. Le fait qu'il se consacre à présent uniquement à sa carrière politique explique l'augmentation de ses attentes en matière de rétributions et confère ainsi à son ascension partisane une sorte de logique : il devient membre du bureau politique national en 2011 puis porte-parole en 2012. Il cesse donc complètement son activité de thérapeute lorsqu'il est nommé vice-président de Région et cumule alors les mandats et les indemnités (1713€ pour ses mandats municipaux et 2626€ à la Région). Il explique qu'à cette période, la rétribution économique a joué « à la marge »⁶⁷ dans son choix de cumuler. En effet, Jean-Philippe Magnen tenait personnellement à démissionner de ses mandats municipaux mais c'est le parti (*via* le groupe politique municipal) qui lui a demandé de ne pas le faire afin de ne pas fragiliser le rapport de force avec les socialistes⁶⁸. Conserver un élu supplémentaire, et qui plus est un élu professionnel détenteur d'un poids politique et d'une visibilité, a été jugé plus important (au nom de l'efficacité du changement politique) que le respect de la valeur affichée du non-cumul des mandats. Malgré tout, il reconnaît qu'en acceptant de rester, et donc de gagner 4339€ par mois, cela lui permettait « de ne pas compter »⁶⁹. S'ajoute ensuite son revenu de porte-parole (1020€), durant dix-huit mois Jean-Philippe Magnen perçoit donc 5359€.

Quand il revient sur son « apogée cumularde », davantage que les logiques financières, il évoque le piège que constituent les logiques de reconnaissance. *A posteriori*, il analyse : « L'égoïsme, le pouvoir, le fait d'avoir besoin de montrer ce pouvoir, tout ça monte à la tête. Il y a une sorte d'aliénation »⁷⁰. Les logiques qu'il dénonce comme perverses en matière de dépendance financière causées par la distribution des revenus et des investitures par les *grands* élus peuvent finalement être transposées aux gratifications symboliques renvoyant à

⁶² Comme Daniel Cohn-Bendit, José Bové, Eva Joly, Pascal Canfin, Pascal Durand, ou encore Yannick Jadot.

⁶³ La carrière européenne est d'autant plus « royale » chez les écologistes qu'avant 2011 (sénatoriales) et 2012 (législatives), le parti ne comptait que peu de parlementaires du fait du mode d'un mode de scrutin peu favorable.

⁶⁴ La dynamique Europe-Ecologie a été couronnée de succès aux européennes, les écologistes y réalisent leur meilleur score national jamais obtenu toutes élections confondues (16,2%). En cette période post-crise financière, les discours d'une Europe alternative trouvant sa légitimité dans un rôle de régulation des dérives de la mondialisation, trouvent un écho croissant dans l'opinion publique (ceci est d'autant plus facilité que le parti socialiste est déchiré suite au Congrès de Reims).

⁶⁵ Entretien n°1 Jean-Philippe Magnen (22 janvier 2015)

⁶⁶ Entretien n°6 Jean-Philippe Magnen (20 mars 2015)

⁶⁷ Entretien n°8 Jean-Philippe Magnen (2 avril 2015)

⁶⁸ Pascale Chiron le confirme « Lui voulait démissionner. Je lui ai demandé de terminer son mandat. Il était indispensable pour la cohésion du groupe et le poids politique. (...) S'il démissionnait, c'était un socialiste qui montait, nous perdions un élu. » (Entretien du 18 mai 2015)

⁶⁹ Entretien n°8 Jean-Philippe Magnen (2 avril 2015)

⁷⁰ Entretien n°6 Jean-Philippe Magnen (20 mars 2015)

l'estime de soi (reconnaissance et visibilité notamment). En maîtrisant l'attribution de ces rétributions les élus de premier plan détiennent la loyauté et la fidélité des seconds couteaux. Dans le récit de Jean-Philippe Magnen, plusieurs épisodes redondants illustrent bien l'idée selon laquelle il a fait les frais des arbitrages partisans du fait de ses relations de sujétion-dépendance à l'égard des dirigeants du parti, mais l'exemple le plus cité pour l'illustrer concerne la journée de nomination du premier gouvernement Ayrault (relaté quatre fois) :

« La veille, tout le monde disait que Duflot et Jadot entraient au gouvernement. Et cela signifiait que je partais pour le Parlement européen. Le lendemain, le conseiller de Duflot m'appelle : il faut que tu m'envoies un CV. Cécile ne veut pas de Jadot et propose à Hollande d'autres candidatures (...) Ils sont habiles ! J'étais touché par la considération qui arrivait (...) A 17 heures j'apprends que ce sera Canfin. En quelques heures je suis député européen, ministre potentiel, puis finalement je reste à la Région. (...) Toute cette stratégie pour que je ne sois pas un contestataire trop bruyant comme je n'étais pas eurodéputé (...) Jean-Marc Ayrault me l'a dit plus tard : jamais ton nom n'a circulé. »⁷¹

Le fait, pour Jean-Philippe Magnen, d'envisager d'être député européen, puis ministre (alors qu'il n'en est rien) le conforte dans son estime de soi puisqu'il est jugé capable d'exercer ces fonctions et par conséquent, il s'y projette. Même si finalement la déception est grande de ne pas le devenir, celle qui est alors ministre du logement ne manque pas de lui rappeler : « Le prochain ce sera toi. Sois déjà content qu'on ait donné ton nom au président de la République. »⁷² Cet épisode montre bien que dans son cas, ou du moins pour ce moment qu'il présente comme crucial dans sa carrière, ce n'est pas tant la gratification financière qui a fait office de régulation qu'une marque de reconnaissance et une promesse (certes, qui impliquerait une rétribution financière supérieure).

Au vu de cette seconde phase de son parcours politique, sa revendication d'augmentation des indemnités des fonctions municipales prend un autre sens. Parmi les éléments les plus récurrents dans son récit, que l'on retrouve à la fois lorsqu'il évoque son expérience de responsable politique national ainsi que lors des différents arbitrages qui lui sont défavorables, il invoque le caractère atypique de son parcours au regard du personnel politique national. Cette singularité tient selon lui à sa qualité d'élu local non-parisien : « Je suis un élu des territoires qu'est passé au national, je suis un minoritaire dans ce monde-là. (...) ça m'a clairement desservi »⁷³ ou encore : « J'ai été responsable national en même temps qu'élu local non francilien, ce qui est le cas d'assez peu. »⁷⁴. Il faut alors voir dans sa revendication une volonté de réhabiliter symboliquement les mandats locaux. Au-delà du caractère *pro domo* (il s'agit de mandats qu'il a exercés), cet élément nous renseigne sur l'impact de la gratification financière sur les logiques de carrière à partir des représentations que s'en font les élus. La hauteur de la rémunération participe à forger la valeur de l'appréciation d'un mandat politique, le caractère plus ou moins prestigieux d'une fonction se mesure (notamment) au regard de sa rémunération. En ce sens, la faible indemnisation des mandats exécutifs municipaux participent à forger le *curtus honorum* classique (du local au national) et tend alors à dévaluer l'influence politique de leurs titulaires ; cela joue, pour reprendre ses mots, sur ce que l'individu « représente » politiquement. Ainsi, bien que la culture politique écologiste affiche valoriser l'échelon local (les mandats locaux comme échelle pertinente du changement), l'appréciation effective des acteurs témoigne au contraire d'une lecture traditionnelle des cursus et de la trajectoire de normalisation du parti, notamment au fur et à mesure qu'il obtient des ministres et des parlementaires nationaux.

⁷¹ Entretien n°2 Jean-Philippe Magnen (3 février 2015)

⁷² *Ibid.*

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ Entretien n°9 Jean-Philippe Magnen (28 avril 2015)

c. Le « coup d'arrêt » du Congrès 2013

L'échec de sa motion et la fin du porte-parolat rompent brutalement avec la dynamique ascendante entamée en 2010. Si en 2008 la période de flottement correspondait à une stagnation, si les autres revers qu'a connu l'élu écologiste ont donné lieu à des opportunités non concrétisées (mais toujours rapidement compensées par l'obtention d'une promotion objective à sa position), cette fois-ci il s'agit d'une régression. Certes, il lui est proposé la présidence du Conseil fédéral mais les rétributions du poste sont bien différentes de celles d'un porte-parole national ou d'un député européen. Au vu de son parcours, de son tempérament et de son horizon d'attente, une « traversée du désert » s'avère assez inenvisageable. Le mandat européen (qu'il désire le plus) serait tout à fait atteignable en 2019 cependant, son choix de 2010 de se consacrer uniquement à la politique ne correspond pas à l'optique d'attendre cinq ans l'hypothétique mandat.

Si la gratification financière n'apparaissait pas déterminante dans la première séquence de sa carrière politique, à partir du moment où la politique devient la source essentielle de ses revenus, la donne change malgré tout. En effet, son niveau de revenu varie proportionnellement à l'importance communément admise de ses mandats et donc à la progression de sa carrière. De ce fait, le coup d'arrêt que constitue la fin du porte-parolat dans sa trajectoire (ainsi que la fin de ses mandats municipaux quelques mois plus tard) se traduit de manière significative dans ses revenus puisqu'en l'espace de six mois, ses indemnités sont divisées par plus de deux et « retombent » à 2626€. Ainsi, étant donné que c'est finalement le fait d'acquiescer un niveau de vie très confortable qui est difficile à quitter, la perspective de reprise de son activité de psychothérapeute en libéral, même si elle nécessite au départ une période de lancement, peut rapidement lui conférer au moins ce même niveau de revenu.

Surtout, les rétributions attendues de son choix effectué en 2010 de s'engager pleinement au métier politique ne sont finalement pas obtenues. Il réinterroge donc logiquement son engagement (les gratifications ne sont plus à la hauteur des coûts) et reconsidère alors la *voie psy* disponible. Un retrait médiatisé assorti de la diffusion de son plaidoyer lui apparaissent alors comme le moyen d'obtenir instantanément les rétributions du métier politique qu'il désire le plus. Sa vie professionnelle et citoyenne après la politique confirme par ailleurs le primat de ces rétributions (étant donné ses engagements politiques et citoyens, toujours publics, et le temps qu'il y consacre aux dépens de son activité professionnelle).

En ce sens, s'il est certain que les enjeux financiers jouent un rôle considérable dans la régulation des carrières politiques, le cas de Jean-Philippe Magnen ne permet pas totalement de l'illustrer puisque l'intéressé en est relativement détaché du fait de sa situation familiale. A moins d'étayer cette thèse par la négative : le fait qu'il soit relativement détaché de cette rétribution et soit donc moins fortement tributaire des logiques de dépendance financière, lui permet de poser un acte rare dans le paysage politique : s'en retirer. Ce relatif détachement au sens strict de la rétribution économique permet d'entrevoir l'importance des représentations qui s'accroissent à ces indemnités. Enfin, son cas permet de mettre en lumière d'autres éléments de régulation des carrières, comme le prestige de la fonction d'élu et la reconnaissance sociale des pairs qui, pour cette dernière, au-delà d'être un moyen de progression de carrière, peut également constituer une finalité en soi.

Annexe : Tableau des retraits de la vie politique pour la législature (1997-2002)

Législature 1997-2002	Effectifs des retraits	Part (%)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)
TOTAL des retraits (1997-2016)	210	100	12,4	87,6
La défaite	49	23,3	22,4	77,6
<i>La défaite sèche (du seul mandat exercé)</i>	32	15,2	18,8	81,3
<i>Le renoncement suite à la défaite (renonce à se représenter à ses autres mandats)</i>	17	8,1	29,4	70,6
La défaite traumatique (une seule énoncée comme traumatisante)	2	1,0	0,0	100,0
Les défaites successives (de 2 à 4)	15	7,1	33,3	66,7
La contrainte de l'âge avancé (+ de 70 ans)	59	28,1	6,8	93,2
<i>La contrainte de l'âge raisonnable (71-75 ans)</i>	22	10,5	9,1	90,9
<i>La contrainte de l'âge très avancé (+ de 75 ans)</i>	29	13,8	3,4	96,6
<i>La retraite forcée (contrainte partisane)</i>	1	0,5	0,0	100,0
<i>La tentative du mandat de trop (défaite électorale à + de 75 ans)</i>	7	3,3	14,3	85,7
Le discrédit des affaires	19	9,0	0,0	100,0
<i>La contrainte légale (inéligibilité)</i>	5	2,4	0,0	100,0
<i>La défaite électorale (en contexte d'affaires)</i>	7	3,3	0,0	100,0
<i>Les retraits lucides (renonce à se représenter dans un climat d'affaires)</i>	7	3,3	0,0	100,0
La maladie	8	3,8	12,5	87,5
La mort	20	9,5	5,0	95,0
La retraite	29	13,8	13,8	86,2
<i>La retraite jeune (58-60 ans)</i>	2	1,0	50,0	50,0
<i>La retraite classique (61-70ans)</i>	23	11,0	13,0	87,0
<i>La retraite lucide (renonce à se représenter à ses autres mandats suite à une défaite à + de 60 ans)</i>	4	1,9	0,0	100,0
La reconversion	14	6,7	21,4	78,6
<i>La reconversion pré-retraite (à + de 60 ans)</i>	2	1,0	0,0	100,0
<i>La reconversion lucide (renonce à se représenter à ses autres mandats suite à une défaite)</i>	2	1,0	50,0	50,0
La reconversion volontaire	10	4,8	20,0	80,0
La nomination	10	4,8	20,0	80,0
<i>La nomination pré-retraite (à + de 60 ans)</i>	6	2,9	0,0	100,0
La nomination volontaire	4	1,9	50,0	50,0
Non professionnel de la politique (suppléants éphémères)	2	1,0	0,0	100,0